



Edito

Contrairement à l'an passé où je vous parlais de niveau exceptionnellement bas dans le Cher, à ce jour malgré des pluviométries historiques, le niveau du Cher reste moyen. Pourvu que cela dure. Mais bon au moins on a un peu d'eau en attendant la remontée de tous les barrages pour la saison estivale, et cela aurait-il pour avantage de limiter la pousse de cette satanée Jussie et des herbiers!!! Après rencontre avec le Président du N.E.C nous savons qu'il est prévu de faire des arrachages pour en limiter la prolifération. Je reviendrais plus loin sur cette rencontre. Pour cette année 2018 l'été sera calme pour les Amis du Cher Canalisé sans Cher en Fête on nous verra un peu moins sur les bords du Cher, car devant l'incertitude de la réalisation de l'aire de la Gâtine nous ne savions pas s'il serait possible d'installer la fête.

Rencontre avec le Président du N.E.C

Nos adhérents nous posent régulièrement ces questions :

L.A.C.C : *Quelle est la position de l'ensemble du conseil du NEC pour la remise en état de la partie du cher canalisé de Tours à St Aignan (réhabilitation de 3 barrages à aiguilles dans le Loir et Cher, la vanne toit de Bray, réhabilitation des portes de l'écluse de Larçay, remplacement des portes de 5 écluses dans l'Indre et Loire)*

V.L : Il n'est pas question actuellement d'envisager la réparation des barrages du 41 actuellement non opérationnels.
Les portes d'écluses d'Indre et Loire seront remplacées.

L.A.C.C : *Il a été question de supprimer le barrage de Saint Aignan. Qu'en est-il ?*

V.L : Les barrages de St Aignan et Savonnière seront conservés.

L.A.C.C : *Quel est le programme de remise en fonctionnement durable (et non pas de réparation provisoire comme à Dierre) des écluses utilisées de Veretz à Bourré pour la navigation des bateaux des Entreprises touristiques, des Associations de bateaux du patrimoine et autres.*

V.L : Le remplacement des portes d'écluses n'est pas pour cette année.

L.A.C.C : *Ecluse de Chissay : remise du fonctionnement manuel des portes (proposition de notre association, acceptée par Messieurs Paoletti et Plassais) ?*

V.L : Pour ce qui est du passage en manuel des portes de Chissay, c'est Mr le maire de St Georges qui a la main.

L.A.C.C : *Plan des portes d'écluses selon les normes bâtiments de France ?*

V.L : Des devis seront demandés, il faut voir quelles solutions. Bois, métal, mixte ?

L.A.C.C : *Quelle suite le NEC prévoit-il de donner au dossier de la « FONDATION PAYS DE FRANCE » du CREDIT AGRICOLE pour l'obtention de subvention pour la rénovation des portes d'écluses ?*

V.L : Il faudra reprendre le dossier.



L.A.C.C. : Des fonds Leader Européen peuvent être débloqués pour des projets de croissance durable. Pensez-vous faire une demande de subvention pour l'aménagement touristique du Cher et de la Vallée, par l'intermédiaire de Madame DELAHAYE ? Il semblerait que l'Europe veuille dorénavant privilégier les projets d'aménagement par rapport aux projets culturels.

Nous ne pouvons, nous, Association des Amis du Cher Canalisé, présenter ces demandes de subvention car nous ne sommes pas Maître d'ouvrage.

V.L : Nous devons faire un chiffrage des portes d'écluses et des travaux à réaliser, ainsi qu'un plan d'exécution afin de monter avec L.A.C.C des dossiers pour les présenter aux acteurs concernés. Il faudrait que LACC soit reconnue d'utilité publique afin de permettre aux personnes intéressées de fiscaliser leurs dons et adhésions, ceci à la demande de Mr le Président du N.E.C. Peut-être devons nous rencontrer Mme Delahaye afin d'étudier toutes les possibilités.

L.A.C.C. : Est-il possible d'obtenir une A.O.T. sur 20 ans comme l'avait obtenu M GERMAIN, Maire de Tours pour l'aménagement de l'île Balzac ?

V.L : Une AOT va être demandée pour 10 ans.

L.A.C.C. : Serait-il possible d'obtenir le calendrier des travaux réalisés ou à réaliser par le NEC pour pouvoir le transmettre à nos adhérents ?

V.L : Celui-ci va vous être transmis

L.A.C.C. : Le NEC autorisera-t-il les particuliers à nettoyer les rives du Cher (bois flottants, déblayer les arbres abattus ou dangereux) ?

V.L : Non pour des raisons de sécurité et de responsabilité en cas d'accident

L.A.C.C. : Est-ce que pour la saison 2018 les bateaux pourront passer les écluses sans difficultés de Veretz à Bourré ?

V.L : Oui en sachant que tout fonctionnera comme l'an dernier !!!

L.A.C.C. : Des questions nous sont régulièrement posées par nos Adhérents à qui nous ne pouvons actuellement pas répondre. Nous ne souhaitons pas être «qu'une agence de critiques» mais au contraire, notre Association espère, comme par le passé, apporter notre aide au N.E.C. dans la mesure de nos moyens, pour participer grâce au renouveau du Cher Canalisé au développement touristique de notre vallée.

Nous étions présents

L'exposition L.A.C.C était présente aux journées portes ouvertes du Cellier de Beaujardin à Bléré les 15&16 Mars (Jean-Paul). Le 22 Avril aux Jardinades d'Epeigné-les-Bois (Jean-Paul & Jean-Michel). Nous serons présents le 16 Juin à Azay sur Cher gentiment représenté par Mr Ablitzer élu d'Azay et Jean-Paul Caffin LACC. Nous serons présents également à Veretz comme chaque année pour la Fête des Berges les 30 Juin & 1 Juillet (Joël, Jacques, Jean-Claude et Jean-Michel)





Archives : *Texte de notre président fondateur*

Ce texte date du 27/06/2007 et me semble encore tellement d'actualité...

Qui héritera du Cher dont l'État ne veut plus depuis 2005 ?

La rivière doit-elle restaurer son patrimoine culturel ou retrouver son caractère naturel ?

Le Cher, son château de Chenonceau et son pont-galerie à cinq arches qui enjambe non pas la Loire mais bel et bien le Cher, son chapelet d'anciens barrages à aiguilles du XIX^{ème} qui se manipulent à la main, ses maisons éclésières, sa faune de poissons migrateurs... Ce patrimoine naturel et culturel permet au Cher de prétendre à une belle place sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco : la demande d'extension du site classé du Val de Loire pour intégrer la portion du Cher canalisé entre Chenonceaux et la confluence avec la Loire est l'une des 45 candidatures mondiales actuellement examinées par le Comité du patrimoine réuni jusqu'au 2 juillet en Nouvelle-Zélande. Qui pourrait croire que le Cher, pour sa partie domaniale (1), est une patate chaude que se renvoient l'Etat et les collectivités territoriales depuis plusieurs années, personne ne voulant en devenir le propriétaire ? La rivière domaniale avait été historiquement concédée par l'Etat aux deux départements du Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire qui en avaient chacun confié la gestion à un syndicat mixte. En 2005, la concession de cinquante ans arrivait à échéance, au bon moment a priori, puisque les lois de 2003 et 2004 offraient opportunément la possibilité de décentraliser les cours d'eau domaniaux.

Mais c'était ignorer le passif entre l'État et les départements. Le vaste chantier de mécanisation des 15 barrages à aiguilles, prévu dans le cadre du contrat de plan État-région 2000-2006 s'est arrêté. Chacun se renvoyant la responsabilité de l'échec.

Seuls 11 des 34 millions d'euros prévus ont été investis. Deux barrages ont été modernisés. Trois, hors d'usage, ont été abandonnés à mi-chemin, enlevés mais pas remplacés, les 10 autres sont restés en l'état.

Le syndicat du Loir-et-Cher a voté sa dissolution. Celui d'Indre-et-Loire a temporairement prolongé en 2005 sa durée de vie de deux ans, pour une échéance à la fin de cette année. Il envisage une nouvelle prolongation de deux ou trois ans, le temps d'éclaircir le dossier.

« Ces dernières années, on gère a minima et pare au plus urgent » reconnaît Vincent Loison, technicien chef du syndicat d'Indre-et-Loire.

Sans pouvoir empêcher la dégradation continue du site. Ainsi, une violente crue de l'automne dernier a arraché l'ensemble des parties mobiles du barrage de Vallagon, situé en amont et donc le plus exposé aux crues. Le syndicat redoute qu'une prochaine crue ne s'attaque au suivant, celui de Montrichard.

De là à imaginer que la situation en arrange certains..... L'État, déterminé à se délester de son bien, propose de rendre son caractère sauvage au Cher en supprimant les barrages. Double avantage : l'opération serait beaucoup moins coûteuse qu'une restauration des ouvrages et permettrait de faciliter la circulation des poissons migrateurs. Or, Justement, l'État s'était fixé à lui-même cette obligation en classant le Cher en rivière à migrateurs, par arrêté ministériel du 1er août 2002.



Il se donnait alors cinq ans (soit une réalisation pour l'été 2007) pour permettre aux espèces inscrites de franchir les obstacles que sont les barrages, grâce à la réalisation de passes à migrateurs. Inutile de préciser que les poissons ont, eux aussi, fait les frais de la longue déshérence du Cher et devront encore patienter quelques années avant de pouvoir se reproduire en amont.

La région a proposé récemment un projet Intermédiaire, non plus de modernisation et mécanisation, mais de restauration des barrages pour un montant estimé de 10 millions d'euros et un transfert de propriété non plus aux départements mais directement à l'établissement public Loire qui gère l'ensemble du fleuve. Restent encore deux obstacles, outre la répartition financière encore en suspens : il n'est pas sûr qu'intervienne une décision avant les élections municipales et cantonales de 2008.

Et ce projet n'apporte pas de réponse à l'objectif de bon état écologique des eaux exigé à l'horizon 2015 par la directive cadre sur l'eau : cette directive plaide pour le rétablissement du caractère naturel de la rivière et la libre circulation des poissons, au détriment des barrages et des activités de plaisance, aviron et canoë. Il faudra bien un jour trancher sur le devenir des barrages et la gestion de la rivière. Il est, pour le Cher, visiblement urgent de ne plus attendre.

(1) Sur ses premiers 80 kms, le Cher appartient aux propriétaires riverains. Le cours d'eau est domaine public sur les 280 kms restants, jusqu'à la confluence avec la Loire.

Reconnaissance d'utilité publique

Après réflexion et suite à notre rencontre avec le président du N.E.C la mise en place de la reconnaissance d'utilité publique s'impose pour Les Amis du Cher Canalisé. Le projet était dans les cahiers mais sans certitude quant à l'avenir du Cher par la dissolution du Syndicat du Cher Canalisé, nous ne voulions pas prendre d'engagement dans ce sens.

Or à ce jour la volonté du N.E.C nous permet de nous y engager et c'est avec Jérôme membre de notre CA et sa compagne que la démarche est en train de s'effectuer.

Cela nous permettra peut-être avec l'aide du N.E.C de relancer la vente des aiguilles qui avait été une réussite totale, afin de financer les travaux sur les portes d'écluses. Avec pour avantage de permettre aux donateurs de récupérer une partie de leurs dons en avantage fiscal. Et pourquoi pas d'éventuels sponsors qui pourront défiscaliser sur leur impôt sur les sociétés grâce à leurs dons qui seraient les bienvenus.

Bien évidemment il en sera de même pour les adhésions, qui bénéficieront de ces avantages.

Maintenant nous attendons la mise en place des démarches nécessaires qui peuvent être longues.